



ARCHIVES

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. 92 44 41. Télégr. Intercourt, La Haye.

Télex 32323.

Communiqué
non officiel
pour publication immédiate

N° 85/5

Le 22 février 1985

Plateau continental (Jamahiriya arabe libyenne/Malte)

Clôture des audiences publiques

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

La deuxième partie des audiences publiques tenues en l'affaire du Plateau continental entre la Jamahiriya arabe libyenne et Malte, qui a commencé le 4 février, s'est terminée le 22 février 1985. La première partie s'était déroulée entre le 26 novembre et le 14 décembre 1984.

*

La Cour a d'abord entendu les 4 et 5 février les dépositions d'experts présentés par la Jamahiriya arabe libyenne puis par Malte. Chaque expert a été interrogé pour commencer par la Partie qui l'avait présenté puis par la Partie adverse.

Ont déposé pour la Jamahiriya arabe libyenne : MM. J.E. van Hinte, D. Jongsma et I. Finetti.

Ont déposé pour Malte : MM. G.H. Mascle et C. Morelli.

Entre le 8 et le 22 février 1985 la Cour a entendu les exposés faits au nom des Parties dans le cadre du second tour de plaidoiries.

Ont pris la parole pendant ce second tour :

Pour Malte :

S.Exc. M. E. Mizzi, agent;
MM. I. Brownlie, E. Lauterpacht et P. Weil, conseils.

Pour la Jamahiriya arabe libyenne :

M. A. El-Murtadi Suleiman, agent;
Sir Francis Vallat, MM. G. Jaenicke, J.-P. Queneudec et D. Bowett,
conseils et avocats.

Chacun...

Chacun des deux agents a lu les conclusions finales de son gouvernement à l'issue de l'audience qui marquait la fin de sa présentation orale.

*

La Cour va maintenant procéder à son délibéré en chambre du conseil.

La presse sera informée de la date à laquelle la Cour rendra sa décision.
